

COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

Châteauneuf-du-Pape, le 27 avril 2026

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-du-Pape est invité à se réunir :

LUNDI 4 MAI 2026 à 18 H 00

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU PAPE**

Et qui se déroulera selon l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026
2. Délibération approuvant le versement d'une subvention à la coopérative scolaire Albert Camus
3. Grand Delta Habitat : octroi de garantie d'emprunt
4. Délibération fixant le loyer de l'appartement de la poste
5. Délibération relative au versement d'une subvention au comité de jumelage
6. Délibération relative au versement d'une subvention à l'association les 3 C
7. Proposition de délégués à la commission intercommunale des impôts directs de la CCPOP
8. Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à la CCPOP
9. Délibération portant avis DEFAVORABLE sur le projet d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
10. Proposition de personnes pour la composition de la commission communales des impôts directs
11. Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Véraison 2025
12. Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'organisation du festival CHATO'OFF LES MURS 2026
13. Demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Rencontres sportives de Châteauneuf-du-Pape »

COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

14. Convention de partenariat entre l'association AVIGNON FESTIVAL et COMPAGNIES et la ville de Châteauneuf-du-Pape dans le cadre du festival CHATO'OFF LES MURS 2026
15. Désignation du correspondant défense
16. SAEJ : Fixation des tarifs modulés pour le séjour vacances d'été 2026
17. Modification du tableau des effectifs : création de postes en vue de renforcer les services municipaux de façon ponctuelle ou saisonnière pour l'année 2026

Le Maire,
Claude AVRIL



Affiché le 27/04/2026 en vertu de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et publié sur le site de la mairie le 28/04/2026.